

## FINANCER SA FORMATION

FORMATION ÉLIGIBLE AU

**CPF**



Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF) de transition, au CPF monétisé, au Plan de développement des compétences, aux contrats d'apprentissage, à la PRO-A (reconversion ou promotion par alternance).

Plus d'informations sur le CPF : [www.moncompteactivite.gouv.fr](http://www.moncompteactivite.gouv.fr)

Suivant le statut du stagiaire, différentes prises en charge du coût de la formation sont envisageables (employeur, Pôle Emploi, Conseil régional, OPCO, Transition Pro ...)

## Coût de la formation :

Coût total : 6720 €

Coût horaire de la formation : 15 €

**Positionnement** (35h) : 525€

**UC 1** (98 heures) : 1470€

**UC 2** (105 heures) : 1575€

**UC 3** (105 heures) : 1575€

**UC 4** (105 heures) : 1575€

Frais de dossier : 50 €

(les personnes demandeuses d'emploi en sont exonérées).

## LE CPJEPS A TRAJECTOIRE FORMATION

• Une expérience de 23 ans dans le BAPAAT.

• Une complémentarité entre l'équipe de formateurs et les structures partenaires.

• Des méthodes actives de formation.

**80% D'ACCÈS À L'EMPLOI**

**90% DE RÉUSSITE AU CPJEPS**

Nous contacter pour plus d'informations.

## INFOS PRATIQUES

**Horaires de la formation :**

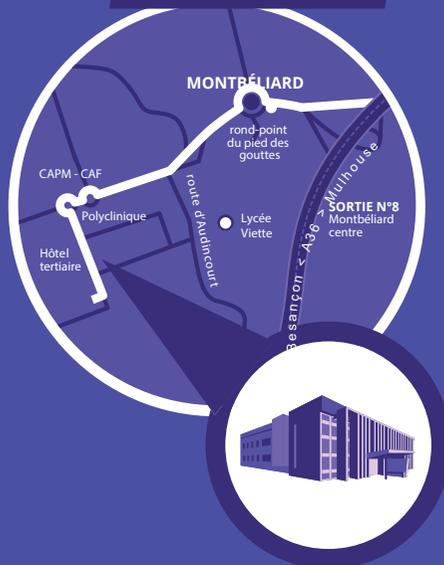


De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Certaines journées se déroulent sur d'autres lieux, essentiellement sur l'Aire urbaine.



## PLAN & CONTACT



## Maison des Métiers de la Ville

13 avenue Léon Blum  
25200 Montbéliard

Tél. 03 81 96 70 92

[www.trajectoire-formation.com](http://www.trajectoire-formation.com)

Contact : [marion.labroche@trajectoire-formation.com](mailto:marion.labroche@trajectoire-formation.com)

Formation proposée avec le concours de :



# Animateur d'activités et de vie quotidienne

Formation en alternance

**2 SESSIONS PROPOSÉES**

## CPJEPS

Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - Homologué de niveau 3 (équivalent CAP)

- A LURE : Du 18 septembre 2023 au 27 février 2024
- A MONTBÉLIARD : De janvier à juin 2024

Conception : Martin Sombsthay



# Animateur d'activités et de vie quotidienne

## LE MÉTIER

### L'animateur d'activités de vie quotidienne

- conçoit et anime des temps de vie quotidienne, dans différents lieux d'accueil ;
- utilise des activités relevant de trois grands domaines : activités d'expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques ;
- exerce son activité professionnelle, en référence avec le projet de la structure dans le cadre d'un travail d'équipe ;
- assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

### Exemples d'emplois occupés par d'anciens stagiaires

- animateur enfance- jeunesse ;
- animateur en accueil de loisirs ;
- animateur en accueil de loisirs périscolaires ;
- animateur en séjours de vacances ;
- animateur socioculturel.

Il donne également par équivalence l'UC4 du BPJEPS Loisirs Tous Publics.

## UNE FORMATION EN ALTERNANCE

La formation est construite par quinzaine entre centre de formation et structure d'alternance, ce qui permet de faire des liens entre expériences de terrain et contenus de formation.

Le CPJEPS est adapté dans son rythme au contrat d'apprentissage.

A l'occasion de la transformation du BAPAAT en CPJEPS, Trajectoire Formation a publié un livre blanc afin de garder traces de 23 années de formation BAPAAT. A lire en ligne : <http://bitly.com/latrajectoiredubapaat>

## LA FORMATION



### Durée totale

En centre de formation :  
64 jours, soit 448 heures  
(dont 5 jours de positionnement)

En stage pratique :  
50 jours, soit 350 heures

Soit un total de  
798 heures



## ENTRER EN FORMATION

### Pour s'informer sur la formation :

• Sur rdv individuel tous les vendredis matins de 9h à 13h à Trajectoire Formation à Montbéliard.

### Qui peut accéder à la formation ?

- Cette formation est ouverte à toute personne âgée au minimum de 16 ans.
- Aucune condition préalable de diplôme n'est requise.
- Le BAFA et/ou une expérience dans l'animation sont appréciés.

### Inscription

Dossier d'inscription et planning de la formation à télécharger sur le site de Trajectoire Formation.

### Admission en formation :

L'admission en formation est décidée à l'issue de :

- un test de compréhension écrite à partir d'un article issu de la presse professionnelle de l'animation,
- un entretien d'admission avec un membre de l'équipe pédagogique,
- du dossier de présentation du candidat, intégré au dossier d'inscription.

### 2 sessions proposées :

• **A Lure - du 18 septembre 2023 au 27 février 2024 :** Formation en partenariat avec le GRETA HSNFC, la Ligue de l'Enseignement - FOL 70 et le centre social et culturel de Lure.

• **A Montbéliard - de janvier à juin 2024 :** Formation en partenariat avec le CREPS de Bourgogne Franche-Comté, les Francas du Doubs et le Pavillon des Sciences.

### Dates de sélection - session de Lure :

#### SÉLECTIONS #1 :

**2023**  
**27**  
**FÉVRIER**  
Date limite de dépôt de dossier d'inscription

**2023**  
**10**  
**MARS**  
Étude de cas et entretien

#### SÉLECTIONS #2 :

**2023**  
**21**  
**AVRIL**  
Date limite de dépôt de dossier d'inscription

**2023**  
**5**  
**MAI**  
Étude de cas et entretien

#### SÉLECTIONS #3 :

**2023**  
**26**  
**MAI**  
Date limite de dépôt de dossier d'inscription

**2023**  
**9**  
**JUIN**  
Étude de cas et entretien